

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N° 2 2-756 BHG portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de Gray (Haute-Saône)

> Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 mars 2022,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de GRAY (Haute-Saône), œuvre du sculpteur Georges Iselin (1874-1952) présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'originalité de son iconographie, la défense du foyer, et du traitement de la sculpture par le motif dynamique de la ronde,

arrête:

Article 1er: Est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de GRAY (Haute-Saône), en totalité, situé place de la République à GRAY (Haute-Saône), assis sur une parcelle non cadastrée, contiguë à la parcelle 318 de la section AY du cadastre de GRAY (Haute-Saône), tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, et appartenant à la commune de GRAY (Haute-Saône), collectivité territoriale ayant son siège social à la Mairie - Place Charles de Gaulle - 70100 GRAY (Haute-Saône), et identifiée sous le numéro SIREN 217 002 799, par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le 19 DEC. 2022

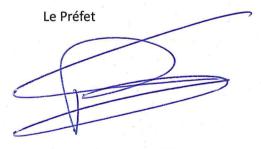
Le préfet

Franck ROBINE

1 9 DEC. 2022
Plan annexé à l'arrêté n°22-756 % en date du portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de GRAY (Haute-Saône)



Inscription en totalité du monument aux morts de GRAY (Haute-Saône)



Franck ROBINE